



Clôture d'un dossier de

Par **Shaolyns**, le **08/07/2014** à **08:51**

Bonjour,

Je me tourne vers vous car je suis confrontée à une difficulté avec le système financier.

En effet, j'ai quitté la France depuis mai 2009, pour rejoindre mon mari au Congo, où je réside.

Voici un petit historique : je suis à ce jour interdit bancaire pour un chèque de 56€ datant de 2009, pour lequel, je n'arrive pas à retrouver le bénéficiaire malgré mes recherches.

J'ai tenté de contacter ma banque avec laquelle j'étais en conflit jusqu'en 2012, pour un découvert non autorisé. Ce découvert a été intégralement soldé, selon l'attestation de solde émise par l'organisme en charge du recouvrement.

Lors d'un séjour en 2012, un conseiller à la banque nous avait reçu et indiqué que compte tenu de nos antécédents, mon mari et moi-même n'étions plus les bienvenus à cette banque et que nous devions tout clôturer.

Lors d'un autre séjour en 2013, j'ai repris contact auprès de une banque afin de remettre les choses d'aplomb. Grande a été ma surprise d'apprendre que j'étais interdit bancaire. Mes petites investigations m'ont permis donc de découvrir l'origine du problème.

Mon interlocuteur à la banque m'a laissé entendre qu'il y avait des anomalies puisque mon compte personnel était débiteur mais le compte commun (avec mon mari) était créditeur du montant correspondant au débit de mon compte personnel. Il m'a laissé entendre qu'il y avait du avoir une mauvaise manipulation de la part de l'organisme en charge du recouvrement.

J'ai donc demandé par lettre RAR un détail des dernières opérations à ma banque, ainsi qu'un relevé de mes opérations à l'organisme en charge du recouvrement. Jusqu'à ce jour, je n'ai obtenu aucune réponse.

Je suis relativement embêtée car vivant à l'étranger, je ne peux procéder au rapatriement de fond (épargne) et ai plusieurs produits proposés par la banque qui me sont du coup inaccessible : assurance-vie ...

Que dois-je faire d'abord pour résorber la situation et lever cette interdiction bancaire? Enfin me permettre d'avoir accès aux informations qui me concernent dans ces deux structures (banques et organisme de recouvrement).

Vous remerciant par avance pour vos réponse.

Bien cordialement.